

LIVRET D'ACCUEIL



EHPAD « les Jardins de la Cèze »

Etablissement d'Hébergement pour Personnes

Agées Dépendantes

Les Jardins de la Cèze

160 Montée de la Frigoule

30500 SAINT-AMBROIX

Tel : 04 66 54 70 00

Fax : 04 66 54 70 10

Mot d'accueil

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Le Directeur et l'ensemble du personnel vous souhaitent la bienvenue aux « Jardins de la Cèze », EHPAD public de Saint-Ambroix.

Nous vous remercions de la confiance et de l'intérêt que vous nous témoignez en choisissant cette maison qui désormais est aussi la vôtre.

Ce livret est destiné à vous informer sur les conditions de votre séjour dans notre établissement que nous nous efforcerons quotidiennement de rendre le plus agréable possible.

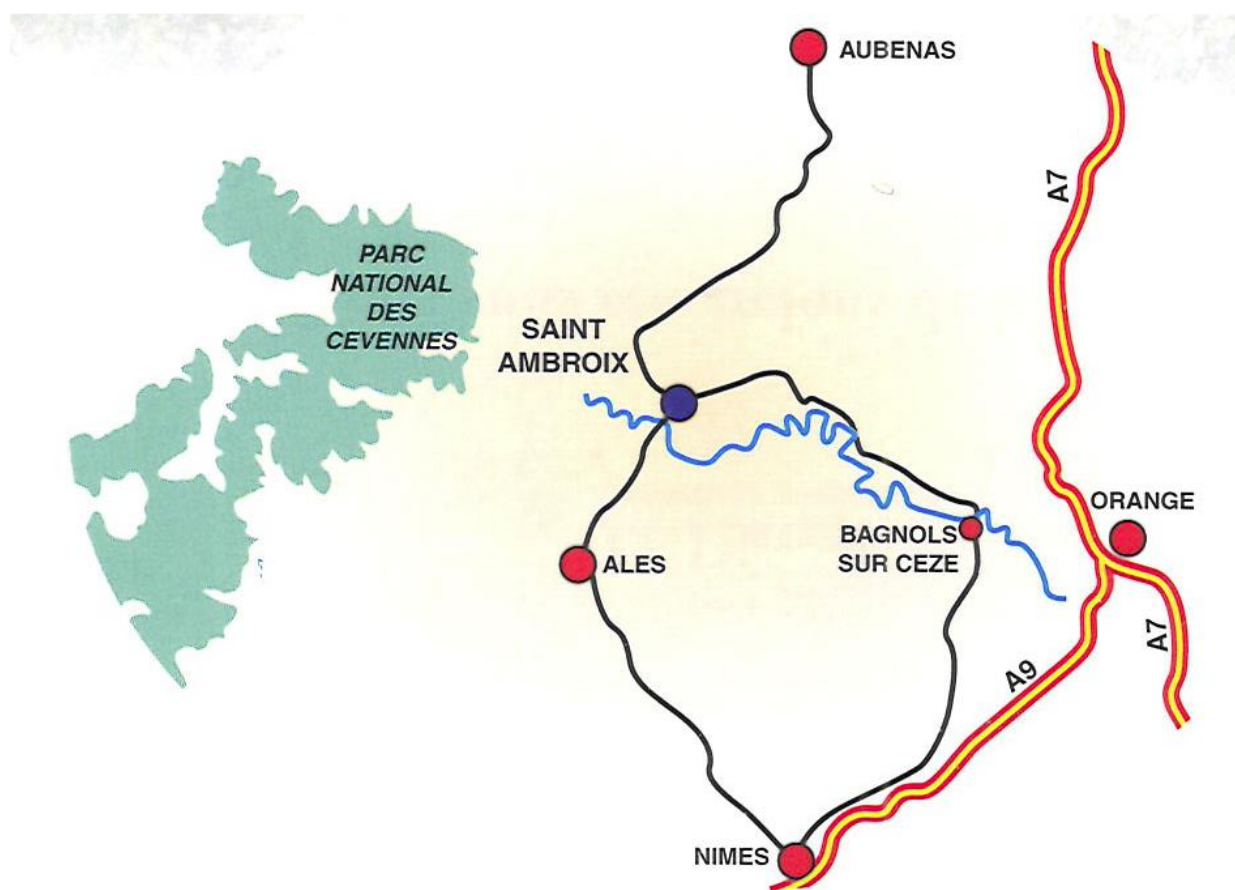
Vous êtes invités à nous faire part de toutes vos remarques et suggestions qui nous permettront d'améliorer encore la qualité de nos prestations.



Situation géographique

Ancien chef-lieu de canton du Gard de plus de 3000 habitants, Saint Ambroix est situé dans la zone touristique des Cévennes, à 19 km d'Alès, sur l'axe routier Nîmes – Alès -Aubenas.

La ville bénéficie de tous les commerces de proximité. Un marché particulièrement animé et réputé depuis le Moyen Age a lieu chaque mardi matin.



Présentation générale

L'établissement relevant de la Fonction Publique Hospitalière est géré par un Conseil d'Administration, présidé par le Maire de Saint-Ambroix, qui délibère sur les sujets importants de la vie de l'EHPAD (Budget, Tarification des prestations, etc.).

Le Directeur, représentant légal de l'EHPAD « Les Jardins de la Cèze » en assure sa gestion et sa conduite générale.

Le nouvel EHPAD « Les Jardins de la Cèze », ouvert depuis Mars 2017, situé en périphérie du centre-ville propose 3 services :

- Un accueil permanent de 130 résidents âgés de plus de 60 ans (sauf dérogation d'âge) , quels que soient leur autonomie ou situation de handicap

- Un accueil temporaire de 3 résidents dans les mêmes conditions de séjour que l'hébergement permanent
- Un Service de Soins Infirmiers A domicile de 29 places (personnes âgées et handicapées) qui intervient sur tout le secteur environnant.

Construit en maisonnées, avec la volonté de recréer un hameau traditionnel, le nouvel EHPAD « les Jardins de la Cèze » évolue en intérieur autour de larges circulations lumineuses et de salons accueillants. A l'extérieur, des jardins aménagés et terrasses accessibles invitent à la ballade.



Les résidents bénéficient d'installations modernes, facilitant leurs déplacements et leur vie quotidienne. Ils sont accueillis dans quatre services distincts :

La Bambouseraie, située au rez-de-chaussée est un service protégé accueillant 28 résidents désorientés et souffrant de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés. Le service dispose de son propre jardin arboré et sécurisé.

Les Aiguières, situé au 1^{er} étage accueille 20 Résidents autonomes souffrant de troubles psychiques stabilisés. Ils bénéficient d'un service adapté dans sa configuration architectural avec un suivi médical spécifique.

L'Oliveraie, dans le prolongement des Aiguières, au 1^{er} étage, accueille 42 Résidents souffrant de poly pathologies en EHPAD classique. Le service donne par l'arrière accès directement aux Jardins.

Les Garrigues, au 2^{ème} étage, accueillent comme l'Oliveraie 40 résidents souffrant de poly pathologies liées au Grand Age.

Admission et frais de séjour

L'admission est prononcée par le Directeur, au vue d'un dossier et après avis du Médecin coordonnateur et de la commission d'admission se tenant hebdomadairement.

Les personnes accueillies doivent être âgées d'au moins 60 ans, sauf dérogation.

Le bureau des admissions, situé à l'entrée de l'établissement gère les dossiers administratifs et conserve tous les éléments relatifs au séjour des résidents.

L'ensemble du personnel administratif se tient à votre disposition pour vous accueillir, vous orienter et vous aider dans vos démarches, notamment pour vous indiquer la liste des pièces à fournir et vous communiquer toute précision sur la facturation des frais de séjour.



Les modalités de réservation des jours d'absence pour congés annuels ou hospitalisation, ainsi que les délais de préavis en cas de sortie définitive de l'établissement sont mentionnés dans le règlement de fonctionnement présent dans cette plaquette, ainsi que le contrat de séjour.

En fonction de vos ressources, vous pouvez également bénéficier de différentes aides : aide sociale départementale, Allocation Personnalisée à l'Autonomie, Aide au logement.

Votre séjour au quotidien

L'EHPAD « les Jardins de la Cèze » vous offre des installations confortables, de nombreux services (service cuisine complet, linge entretenu, soins et surveillance médicale assurés, loisirs proposés), tout en vous permettant de conserver une liberté individuelle.

Comme toute vie en collectivité, il est demandé à chacun de bien vouloir respecter un certain nombre de règles pour le bien être de chacun :

- Ne pas fumer à l'intérieur du bâtiment, ni dans les chambres, par mesure de sécurité et d'hygiène

- Ne pas entrer de boissons alcoolisées en chambre
- D'utiliser avec discrétion les appareils de TV et/ou de radio installés dans votre chambre
- De se conformer aux mesures de sécurité, notamment par rapport au risque incendie
- D'adopter de façon générale, un comportement compatible à toute vie en collectivité, tant à l'égard des résidents que du personnel.

Les chambres

Toutes les chambres sont individuelles (sauf une chambre double présente dans le service des Aiguières). Elles sont équipées de mobiliers fonctionnels. Vous aurez la possibilité de la personnaliser, après accord de la Direction, avec des objets personnels ou un petit meuble, et ce conformément au contrat de séjour et règlement de fonctionnement.



Elles disposent toutes d'une salle de bain privative avec lavabo, WC et douche à l'italienne.

Un téléviseur est également installé et à votre disposition gracieusement avec les chaînes gratuites de la TNT. Une ligne téléphonique et un téléphone sont également à votre disposition vous permettant de recevoir les appels de vos proches. Les communications que vous souhaiteriez éventuellement passer sont en plus et facturées par l'établissement.

Les repas

Les repas sont servis dans les salles de restaurant ou éventuellement en chambre si nécessaire. Seuls les petits déjeuners sont proposés individuellement en chambre afin de préserver le rythme et les habitudes de chacun.



Le linge et les effets personnels

Les draps, les couvertures et la literie sont mis à disposition et entretenues par la Blanchisserie de l'établissement.

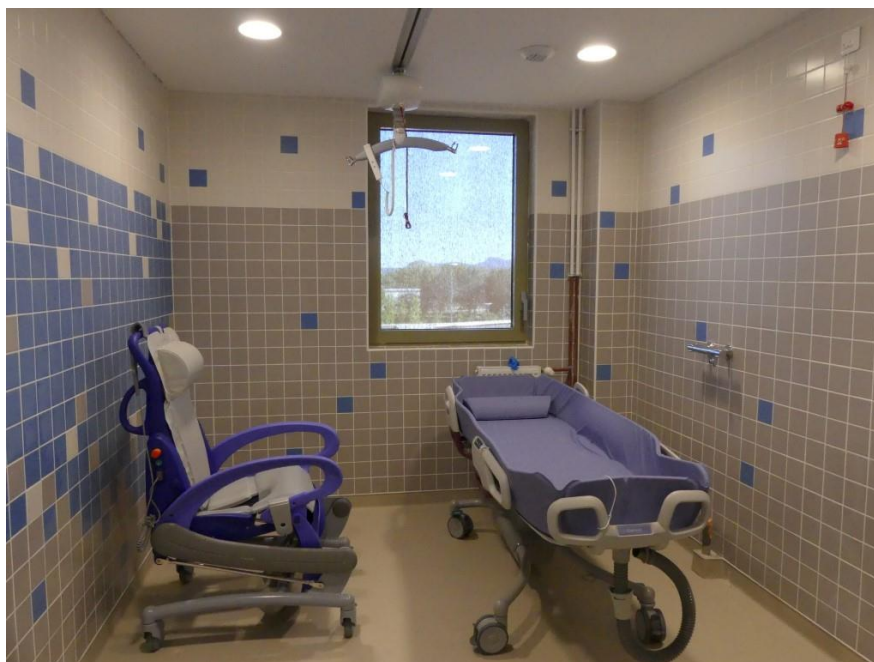
Les effets personnels (vêtements, produits de toilette etc.) restent à la charge du résident. Les vêtements personnels identifiés (nom et prénom tissés, ou collés par l'établissement) sont entretenus par notre Blanchisserie, à l'exception des effets nécessitant un nettoyage à sec, à la main ou particulièrement fragiles.

Les soins et la surveillance médicale

Les médecins généralistes interviennent régulièrement au sein de l'établissement et les résidents conservent leur libre choix de praticien. Des professionnels libéraux (pédicure, kinésithérapeute) interviennent également sur prescription médicale. Un médecin coordonnateur assure l'organisation médicale de l'établissement en collaboration avec les cadres de santé et personnels infirmiers. Un psychiatre intervient également une fois par semaine.

En cas d'hospitalisation, le choix de l'établissement de santé et de l'ambulancier appartient au résident ou à sa famille.

Le personnel soignant de l'établissement assure l'exécution des prescriptions, les soins, l'hygiène et le confort des résidents. Une équipe pluridisciplinaire composée de 2 cadres de santé, 8 infirmiers, 34 Aides-soignants et Aide Médico Psychologiques, 26 agents des Services Hospitaliers, 1 ergothérapeute et une psychologue sont à votre service au quotidien.



La nuit, 3 agents sont présents, assurant une présence et la sécurité et les premiers soins, tout en respectant le sommeil de chacun.

Les loisirs et l'animation

Des activités sont proposés quotidiennement par les animateurs diplômés de l'établissement avec ou sans intervenant extérieur : gouter d'anniversaire, spectacles sorties, repas à thèmes, ateliers créatifs rencontres intergénérationnelles, gymnastique douce, pétanque, lotos, etc. A chaque fois, l'adhésion des résidents est recherchée. Motiver sans imposer, inciter sans forcer, afin que la vie sociale impulsée par l'établissement puisse favoriser l'épanouissement individuel et le maintien de l'autonomie.



Visites

Familles et amis sont les bienvenus à vos côtés. Vous pouvez les recevoir dans votre chambre ou les espaces communs intérieurs comme extérieurs (salons, terrasses, etc.). Il est demandé pendant ces

visites de ne pas gêner le service ou les autres résidents. Les visites ont lieu de préférence l'après-midi en raison des soins dispensés le matin.

Un distributeur de boissons est à votre disposition à côté du hall d'entrée (salon des familles).



Sorties

Sauf contre-indication majeur lié à votre état de santé, vous pouvez sortir librement tous les jours. Prévenez toujours le personnel avant de partir en cas de promenade, de repas pris à l'extérieur ou de retard tardif, ceci afin d'éviter des inquiétudes inutiles.



Courrier

Le courrier est distribué tous les jours sauf les samedis, dimanche et jours fériés. Une boîte aux lettres relevée tous les jours est à votre disposition à l'accueil de l'établissement. A défaut, vous pouvez

poser votre courrier au bureau des entrées. Si nécessaire, les animateurs pourront vous aider à lire ou à écrire votre correspondance privée.

Coiffure esthétique

Vous pouvez faire intervenir sur simple demande la coiffeuse ou l'esthéticienne professionnelle de votre choix ; les frais sont alors à votre charge.

Culte

Vous pouvez recevoir le représentant du culte de votre choix. L'établissement dispose d'une salle polyvalente « la Noria » ou des offices peuvent être célébrés. Les dates des offices sont affichées à l'accueil de l'établissement.

Sécurité

L'établissement est équipé en matière de sécurité et de surveillance : appels malades dans toutes les chambres et salles de bains permettant d'appeler le personnel, détecteurs incendie et dispositifs de sécurité asservis à la centrale incendie (portes coupes feux, alarmes, etc.) matériels d'extinctions.

Il vous est recommandé de lire les consignes de sécurité présente dans chaque chambre et de respecter les consignes des personnels, tous spécifiquement formés en cas de sinistre.

Il est rappelé qu'il est strictement interdit de fumer dans l'établissement, y compris dans les chambres.

Prestations annexes

Le service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD)

D'une capacité de 29 places (25 places pour Personnes Agées et 4 Places pour Adultes en situation de Handicap), ce service dispense depuis 1983 des soins d'Hygiène aux bénéficiaires, sur prescriptions médicales et après accord de la Caisse d'Assurance Maladie.

En coordination étroite avec les familles, les aides ménagères, les auxiliaires médicaux et para médicaux, ce service permet aux personnes âgées de rester à leur domicile. Il peut intervenir en relais après un séjour hospitalier ou en EHPAD.

Composé d'une Infirmière coordinatrice et d'aides soignantes, le service intervient sur un secteur spécifique défini par l'Agence Régionale de Santé.

Le Portage de repas a domicile

La cuisine de l'EHPAD « Les Jardins de la Cèze » assure la préparation et la livraison de repas au domicile des personnes âgées qui en font la demande. Ce service est assuré 6 jours sur 7, en prenant en considération les dimanches et jours fériés.

L'Hébergement temporaire

Cette prestation est réservée aux personnes âgées qui souhaitent être accueillis provisoirement en EHPAD, quelle que soit la raison : période hivernale, absence ou répit du proche parent. Les résidents accueillis en hébergement temporaire bénéficient des mêmes prestations que les personnes accueillis en hébergement permanent.

La Charte des Droits et Libertés de la Personne Agée Dépendante.

La Fondation Nationale de Gérontologie (FNG) a révisé la charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance. La « version 2007 » de la Charte approfondit entre autres la notion de « dépendance » et élargit la perspective en intégrant la notion de « handicap »

La vieillesse est une étape de l'existence pendant laquelle chacun poursuit son accomplissement.

Les personnes âgées, pour la plupart, restent autonomes et lucides jusqu'au terme de leur vie. Au cours de la vieillesse, les incapacités surviennent à une période de plus en plus tardive. Elles sont liées à des maladies ou des accidents, qui altèrent les fonctions physiques et/ou mentales.

Même en situation de handicap ou de dépendance, les personnes âgées doivent pouvoir continuer à exercer leurs libertés et leurs droits et assumer leurs devoirs de citoyens.

Leur place dans la cité, au contact des autres générations et dans le respect des différences, doit être reconnue et préservée.

Cette Charte a pour objectif d'affirmer la dignité de la personne âgée en situation de handicap ou devenue dépendante et de rappeler ses libertés et ses droits ainsi que les obligations de la société à l'égard des plus vulnérables.

- **1. Choix de vie** : Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne et de déterminer son mode de vie.
- **2. Cadre de vie** : Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir choisir un lieu de vie - domicile personnel ou collectif - adapté à ses attentes et à ses besoins.
- **3. Une vie sociale et culturelle** : Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.
- **4. Présence et rôle des proches** : Le maintien des relations familiales, des réseaux amicaux et sociaux est indispensable à la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance.
- **5. Patrimoine et revenus** : Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.
- **6. Valorisation de l'activité** : Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit être encouragée à conserver des activités.
- **7. Liberté de conscience et liberté de conscience** : Toute personne doit pouvoir participer aux activités associatives ou politiques ainsi qu'aux activités religieuses et philosophiques de son choix.
- **8. Préservation de l'autonomie et prévenir** : La prévention des handicaps et de la dépendance est une nécessité pour la personne qui vieillit.
- **9. Droits aux soins et à la compensation du handicap** : Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit avoir accès aux conseils, aux compétences et aux soins qui lui sont utiles.
- **10. Qualification des intervenants** : Les soins et les aides de compensation des handicaps que requièrent les personnes malades chroniques doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant, à domicile comme en institution.
- **11. Respect de la fin de vie** : Soins, assistance et accompagnement doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.
- **12. La recherche : une priorité et un devoir** : La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement, les maladies handicapantes liées à l'âge et les handicaps est une priorité. C'est aussi un devoir.
- **13. Exercice des droits et protection juridique de la personne vulnérable** : Toute personne en situation de vulnérabilité doit voir protégés ses biens et sa personne.